

M. PERLEY: Le coût de la terre s'y trouve compris.

M. MACDONALD (Brantford): Vous ne pouvez y faire entrer en même temps le loyer et le capital.

M. PERLEY: Je suppose que le propriétaire travaille lui-même une partie de la terre, car un bon nombre le font. La répartition donne un total de \$8 à \$9. Le coût de production établi par l'université de la Saskatchewan est supérieur à 70c. par boisseau et nous convenons tous, je crois, qu'il est plus élevé.

Après la dernière guerre les prix montèrent et tout indique qu'ils se relèveront après cette guerre-ci comme nous l'espérons.

J'ai dit au début que j'étais d'accord avec les principes que le ministre a énoncés. J'ai trouvé excellente l'idée de verser au cultivateur une allocation d'entreposage du blé sur la ferme. Je propose qu'on lui verse 1c. le boisseau. J'ai fait une proposition semblable l'an dernier, et je me souviens que le ministre des Mines et Ressources m'a demandé si je parlais en mon propre nom. Il a déclaré, à cette époque, que si je pouvais lui fournir l'assurance que mon chef souscrirait à cette politique, le Gouvernement l'adopterait peut-être.

L'hon. M. CRERAR: Pas du tout.

M. PERLEY: J'ai tout de même cette déclaration sous la main. "Je parle en mon propre nom; c'est ce que j'ai dit" lui ai-je répondu.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député cite-t-il le compte rendu officiel?

M. PERLEY: Je cite le hansard de 1939.

M. le PRÉSIDENT: De quelle date et à quelle page?

M. PERLEY: A la page 5 du document que j'ai sous la main. Ce passage est tiré d'un discours que j'ai prononcé lors de l'étude du bill n° 82 concernant la mise en vente du blé. J'ai exposé cette politique du versement de 1c. le boisseau, à la suite de quoi le ministre actuel des Mines et des Ressources a demandé: "Mon honorable ami me permet-il une question? Parle-t-il en son propre nom?" J'ai répliqué qu'en effet je parlais en mon propre nom, disant: "J'offre simplement un conseil." Je constate que le ministre a déclaré plus loin:

Si mon honorable ami me permet de l'interrompre, je lui dirai que s'il peut nous fournir l'assurance que son chef et ses partisans souscriront à cette proposition, nous serions peut-être disposés à l'étudier.

Je suis heureux de constater, à l'heure actuelle, qu'il entend appuyer ce principe.

Il se peut qu'on n'aille pas aussi loin que je l'avais demandé, mais ce versement sera, sauf erreur, de 1/2c. ou plus.

J'appuie également, en principe, la fixation d'un prix domestique et je proposerais qu'il soit établi à \$1.20 le boisseau, ce qui comporterait un droit de transformation de 50c. le boisseau. Lors de l'audition de témoignages par un comité de la Chambre—c'était, si j'ai bonne mémoire, le comité des écarts de prix—certains boulangers ont déclaré que le prix du blé n'influaient guère sur celui du pain et qu'il ne saurait y avoir un écart de plus de 1c. par pain, que le blé se vende 70c. ou \$1.60 le boisseau. J'ai souligné le fait en 1935, ainsi qu'en fait foi le hansard, lorsque j'ai fait l'exposé du régime des contingents ou permis et j'estime que l'idée vaut la peine qu'on s'y arrête. De fait, le bill qui sera présenté sous peu prévoit, si je ne m'abuse, un régime de contingentement en ce qui concerne les livraisons cette année.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami serait-il assez bon de m'indiquer de nouveau la page du compte rendu officiel qu'il a mentionnée, il y a un instant?

M. PERLEY: Certainement. Je dois avouer que je citais un extrait d'une brochure que j'ai fait publier. Je fournirai le renseignement à l'honorable député. Je ne sais pas s'il croit que ce document a été faussé, mais il contient une copie d'un discours que j'ai prononcé lors de l'étude du bill 82.

L'hon. M. CRERAR: Une copie d'un discours que mon honorable ami a prononcé à la Chambre?

M. PERLEY: Je ne saurais en indiquer la date en ce moment. Le discours a été prononcé au cours du mois de mai.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami cite-t-il un passage d'un discours prononcé durant la campagne électorale?

M. PERLEY: Non. Etant donné la curiosité que manifeste l'honorable député, je lui dirai que j'ai fait publier une brochure. Ayant visité les chambres de certains honorables députés, je suis sûr que ce n'est pas moi qui ai le plus péché à cet égard. Le ministre lui-même a sans doute fait publier ses discours sous forme de brochure beaucoup plus souvent que moi. Pour économiser quelques dollars l'an dernier, j'ai groupé deux ou trois des miens dans la même brochure. J'ai prononcé ces discours en mai 1939 et l'on indique ici à quels projets de loi ils avaient trait. Pour ce qui est de ce passage du hansard, je le lui ferai parvenir dès que j'aurai pu me le procurer à la bibliothèque. J'espère qu'il ne doute pas de ma